Publié le

ID: 071-200071538-20230914-2023_043D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



2023/043

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE du 14 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		EMBRES
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	32	37
	Pouvoirs :	Abstention: 0 Pour: 37 Contre: 0

L'air deux init vingt-trois et le quatorze du mois de septemore, i assemblee denociante de la Communaute
de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Saint Christophe en Bresse sous la
présidence de M. Stéphane Gros.

L'an deux mil vingt-trois et le guatorze du mois de sentembre, l'assemblée délibérante de la Commun

Date de la convocation	
08/09/2023	
Date d'affichage	
08/09/2023	

<u>Présents</u>: Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAULT GAUDILLAT – Pascal DEBOST – Franck DELONG – Jean Michel DESMARD – Olivier FERRAND – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Jean-Pierre GILLET – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Sébastien JACCUSSE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LE COMTE – Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL – Sandrine QUINARD – Thierry RAVAT – Jean Christophe ROUX – Chantal SIMONET – Catherine THEVENET – Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Bernard COMTET (suppléant C. SIMONET) – Roger DONGUY (pouvoir à S. GROS) – Jean-Pierre GALLIEN (suppléant S. QUINARD) – Nicolas RAVAT (pouvoir à L. HAUTEVELLE) – Jean-Michel REBOULET (pouvoir à P. COUCHOUX) –

<u>Absents excusés</u> : Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE - Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Anne TRONTIN

Secrétaire de séance : Christian GUIGUE

<u>OBJET</u>: DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PREDISENTS

Monsieur le Président rappelle que le nombre des Vice-Présidents est librement déterminé par l'organe délibérant sans que ce nombre puisse être supérieur à 20%, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant, soit 9 pour la Communauté de communes Terres de Bresse. L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers de ses membres, fixer un nombre de vice-présidents supérieur dès lors qu'il ne dépasse pas 30% de l'effectif total et ne soit pas supérieur à quinze. Dans ce dernier cas, l'augmentation du nombre de vice-présidents ne s'accompagne pas d'une augmentation concomitante de l'enveloppe budgétaire globale dédiée aux indemnités de fonction du président et des vice-présidents selon l'article L.5211-12 du CGCT.

Lors du conseil communautaire du 9 juillet 2020, le nombre de Vice-Présidents a été fixé à 5. Par délibération n°2021/100 en date du 09 décembre 2021, le conseil communautaire a décidé de modifier le nombre de Vice-Présidents et de le porter à 6. Par délibération n°2022/061, le conseil communautaire a décidé de modifier à nouveau le nombre de Vice-Présidents et de le porter à 5.

Dans le cadre de la future prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de Communes Terres de Bresse au plus tard le 1^{er} janvier 2026, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré,

- **MODIFIE** le nombre de Vice-Présidents et de le porter à 6.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane GROS

Terres de Bresse
Rue Wachenheim
Tél. 0385 3230 07 - Fax 03 85 40 09 25

Publié le

ID: 071-200071538-20230914-2023_044D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



2023/044

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE du 14 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		EMBRES	
	En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
	44	32	37
		Pouvoirs :	Abstention: 1 Pour: 36 Contre: 0

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze du mois de septembre, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Saint Christophe en Bresse sous la présidence de M. Stéphane Gros.
<u>Présents</u> : Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAULT GAUDILLAT – Pascal

Date de la convocation	
08/09/2023	

DEBOST – Franck DELONG – Jean Michel DESMARD – Olivier FERRAND – Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Jean-Pierre GILLET – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Sébastien JACCUSSE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LE COMTE – Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL – Sandrine QUINARD – Thierry RAVAT – Jean Christophe ROUX – Chantal SIMONET – Catherine THEVENET – Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Date d'affichage

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Bernard COMTET (suppléant C. SIMONET) – Roger DONGUY (pouvoir à S. GROS) – Jean-Pierre GALLIEN (suppléant S. QUINARD) – Nicolas RAVAT (pouvoir à L. HAUTEVELLE) – Jean-Michel REBOULET (pouvoir à P. COUCHOUX) –

<u>Absents excusés</u> : Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Cédric DAUGE – Stéphanie GANDRE - Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Anne TRONTIN

Secrétaire de séance : Christian GUIGUE

<u>OBJET</u>: ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT EN CHARGE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

M. le Président rappelle que l'élection des Vice-Présidents se déroule au scrutin secret à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Dans le cadre de la future prise de compétence Eau et Assainissement par la Communauté de communes Terres de Bresse au plus tard le 1^{er} janvier 2026, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement

Choix de 2 assesseurs : Stéphane VIVIER et Pascal COUCHOUX

Appel à candidature : Madame Béatrice LACROIX M'FOUARA est candidate.

1er tour

Les assesseurs décomptent les bulletins.

Nombre de votants (présents et pouvoirs) :37

Nombre de suffrages nuls : 0 Nombre de bulletins blancs : 1 Nombre de suffrages exprimés : 36

Madame Béatrice LACROIX M'FOUARA est nommée 6ème Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,
Stéphane GROS

Terros de Communaure de Communaure
Rue Wachenheim
71290 CUISERY
71290 CUISERY
71290 CUISERY

Publié le

ID: 071-200071538-20230914-2023 044BIS-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



2023/044bis

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE du 14 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	32	37
	Pouvoirs :	Abstention: 0 Pour: 37 Contre: 0

Date de la convocation	
08/09/2023	

Date d'affichage
08/09/2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze du mois de septembre, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Saint Christophe en Bresse sous la présidence de M. Stéphane Gros.

Présents: Isabelle BAJARD - Pascal COUCHOUX - Véronique CRENIAULT GAUDILLAT - Pascal DEBOST - Franck DELONG - Jean Michel DESMARD - Olivier FERRAND - Ginette GALLAND -Christophe GALOPIN - Aline GAUTHIER - Ludovic GEOFFROY - Jean-Pierre GILLET - Stéphane GROS - Christian GUIGUE - Ludovic HAUTEVELLE - Sébastien JACCUSSE - Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LE COMTE – Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE - Isabelle POROT - Marie Line PRABEL - Sandrine QUINARD - Thierry RAVAT - Jean Christophe ROUX - Chantal SIMONET - Catherine THEVENET - Jean Pierre TOMBO - Patrick VILLEROT -Stéphane VIVIER - Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) - Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) - Bernard COMTET (suppléant C. SIMONET) - Roger DONGUY (pouvoir à S. GROS) - Jean-Pierre GALLIEN (suppléant S. QUINARD) - Nicolas RAVAT (pouvoir à L. HAUTEVELLE) – Jean-Michel REBOULET (pouvoir à P. COUCHOUX)

Absents excusés : Lucette BERNARD - Agnès CAILLET - Cédric DAUGE - Stéphanie GANDRE -Patrick LACOSTE - Anthony LARGY - Anne TRONTIN

Secrétaire de séance : Christian GUIGUE

OBJET: INDEMNITES DE FONCTION

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-12,

Considérant que le montant total des indemnités ne doit pas excéder celui de l'enveloppe indemnitaire globale,

Considérant que pour une communauté de communes regroupant de 20 000 à 49 999 habitants (sur la base de la population totale), le montant de l'indemnité maximale de vice-président ayant délégation est fixé à 24,73% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que toute délibération de l'organe délibérant d'un EPCI concernant les indemnités de fonction d'un ou de plusieurs de ses membres est accompagnée d'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée concernée,

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré,

DECIDE de verser les mêmes indemnités qu'aux autres Vice-Présidents à compter du 15 septembre 2023. soit 13,5% du taux par rapport à l'indice brut terminal indiciaire de la fonction publique.

	Taux par rapport à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique	
Président	39%	Stéphane GROS
1 ^{er} Vice-Président	13.5%	Pascal COUCHOUX
2 ^{ème} Vice-Président	13.5%	Jean Michel REBOULET
3 ^{ème} Vice-Président	13.5%	Christian GUIGUE
4ème Vice-Président	13.5%	Stéphane VIVIER
5 ^{ème} Vice-Président	13.5%	Marie Line PRABEL
6ème Vice-Président	13.5%	Béatrice LACROIX M'FOUARA
Conseillers Délégués	6%	En fonction des arrêtés de délégation ultérieurs

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents, munauté de Communes

Le Président, Stéphane GROS

Terros de Bresse Rue Wachenheim Tél. 0385 32 30 07 - Fax 03 85 40 09 25 71290 CUISERY

Publié le

ID: 071-200071538-20230914-2023_045D-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



2023/045

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE du 14 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
44	33	38
	Pouvoirs :	Abstention: 0 Pour: 38 Contre: 0

	3	Contre : 0
Da	ite de la conv	ocation

08/09/2023

Date d'affichage
08/09/2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze du mois de septembre, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Saint Christophe en Bresse sous la présidence de M. Stéphane Gros.

<u>Présents</u>: Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAULT GAUDILLAT – Pascal DEBOST – Franck DELONG – Jean Michel DESMARD – Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Jean-Pierre GILLET – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Sébastien JACCUSSE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LE COMTE – Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL – Sandrine QUINARD – Thierry RAVAT – Jean Christophe ROUX – Chantal SIMONET – Catherine THEVENET – Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Bernard COMTET (suppléant C. SIMONET) – Roger DONGUY (pouvoir à S. GROS) – Jean-Pierre GALLIEN (suppléant S. QUINARD) – Nicolas RAVAT (pouvoir à L. HAUTEVELLE) – Jean-Michel REBOULET (pouvoir à P. COUCHOUX) –

<u>Absents excusés</u>: Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Cédric DAUGE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Anne TRONTIN

Secrétaire de séance : Christian GUIGUE

<u>OBJET</u>: MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DANS LE CADRE DE L'ÉTUDE PRÉALABLE AU TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

L'article 64 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe), attribuait à titre obligatoire, la compétence « Eau et Assainissement » aux Communautés de communes à compter du 1^{er} janvier 2020. Un report a été possible jusqu'au 1^{er} janvier 2026.

L'étude préalable à ce transfert aura pour objet de définir les modalités et les conséquences administratives, financières, techniques, juridiques et humaines du transfert de compétence « eau et assainissement » à la Communauté de Communes. Elle doit également permettre de construire un projet de territoire et offrir aux élus une information le plus large possible pour l'aide à la décision de cette future organisation nécessaire pour la gestion de la ressource en eau.

Dans le cadre de cette étude, un comité de pilotage sera constitué pour la validation des différentes étapes de l'étude et décider des orientations stratégiques. Ce comité sera composé, au minimum, de représentants des organismes suivants :

- Communauté de Communes Terres de Bresse : élus et agents identifiés par la Communauté de Communes
- Elus des collectivités compétentes du territoire d'étude
- Conseil Départemental de Saône et Loire
- Agence de l'Eau RMC
- Préfecture de Saône et Loire
- DDT de Saône et Loire
- Autres institutions compétentes

Élus de la Communauté de Communes Terres de Bresse :

- Vice-Président en charge de l'Eau et de l'Assainissement
- Christophe Galopin
- Alain Philippe
- Franck Delong
- Pascal Debost

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

ID: 071-200071538-20230914-2023_045D-DE

• Christian Guigue

• Thierry Ravat

Agents de la Communauté de Communes Terres de Bresse :

- Directrice Générale des Services
- Responsable du Pôle aménagement du territoire
- Responsable du Service Technique

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la composition du Comité de Pilotage.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents, Pour extrait certifié conforme,



Publié le

ID: 071-200071538-20230914-2023 046D2-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE



2023/046

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SEANCE du 14 SEPTEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES			
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés	
44	33	38	
	Pouvoirs :	Abstention: 0 Pour: 38 Contre: 0	

Date de la convocation			
08/09/2023			

Date d'affichage
08/09/2023

L'an deux mil vingt-trois et le quatorze du mois de septembre, l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes Terres de Bresse s'est réunie à la salle des fêtes de Saint Christophe en Bresse sous la présidence de M. Stéphane Gros.

<u>Présents</u>: Isabelle BAJARD – Pascal COUCHOUX – Véronique CRENIAULT GAUDILLAT – Pascal DEBOST – Franck DELONG – Jean Michel DESMARD – Olivier FERRAND - Ginette GALLAND – Christophe GALOPIN – Stéphanie GANDRE - Aline GAUTHIER – Ludovic GEOFFROY – Jean-Pierre GILLET – Stéphane GROS – Christian GUIGUE – Ludovic HAUTEVELLE – Sébastien JACCUSSE – Béatrice LACROIX MFOUARA – Guylaine LE COMTE – Pascal MOREY – Marie Claire MULLIERE – Alain PHILIPPE – Isabelle POROT – Marie Line PRABEL – Sandrine QUINARD – Thierry RAVAT – Jean Christophe ROUX – Chantal SIMONET – Catherine THEVENET – Jean Pierre TOMBO – Patrick VILLEROT - Stéphane VIVIER – Hervé VOISIN

Absents ayant donné procuration : Christine CARNELOS (pouvoir à C. GALOPIN) – Thierry COLIN (pouvoir à C. THEVENET) – Bernard COMTET (suppléant C. SIMONET) – Roger DONGUY (pouvoir à S. GROS) – Jean-Pierre GALLIEN (suppléant S. QUINARD) – Nicolas RAVAT (pouvoir à L. HAUTEVELLE) – Jean-Michel REBOULET (pouvoir à P. COUCHOUX) –

<u>Absents excusés</u>: Lucette BERNARD – Agnès CAILLET – Cédric DAUGE – Patrick LACOSTE – Anthony LARGY – Anne TRONTIN

Secrétaire de séance : Christian GUIGUE

<u>OBJET</u>: CRÉATION DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT)

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, et notamment son article 35,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire qu'en application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) doit être créée entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

Cette commission a pour mission d'établir un rapport sur l'évaluation des charges des compétences et des services transférées, au fur et à mesure de leur transfert, qui sera soumis au vote du conseil communautaire et des conseils municipaux. Comme suite à la future prise de compétence « Eau et Assainissement » par la Communauté de Communes Terres de Bresse au plus tard le 1^{er} janvier 2026, il convient donc de procéder à la constitution de la CLECT.

La CLECT doit élire, en son sein, un Président et un Vice-Président. La CLECT peut être accompagnée dans ses travaux par des experts. La CLECT intervient obligatoirement lors de chaque nouveau transfert de charges.

Le rapport de la CLECT adopté, celui-ci sert de base de travail indispensable pour déterminer le montant de l'AC versée par la communauté de communes à chaque commune membre ainsi que, le cas échéant, les conditions de révision.

En outre, il n'existe aucune disposition légale régissant le fonctionnement interne de la CLECT nonobstant qu'elle est convoquée par son Président qui en fixe l'ordre du jour, préside les séances ou est remplacé dans ses fonctions par le Vice-Président. Il sera proposé aux membres de la CLECT de fixer les règles de fonctionnement de celle-ci dans le cadre d'un règlement intérieur.

Il est proposé de fixer le nombre de représentants des communes composant la CLECT de la manière suivante :

Envoyé en préfecture le 02/10/2023

Reçu en préfecture le 02/10/2023

Publié le

Communes	Titulaires	ID: 071-20007	1538-20230914-2023_046D2-DE
ABERGEMENT-DE-CUISERY	1	1	
ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	1	1	
BANTANGES	1	1	
BAUDRIERES	1	1	
BRIENNE	1	1	
CUISERY	2	1	
HUILLY-SUR-SEILLE	1	1	
JOUVENCON	1	1	
LA CHAPELLE-THECLE	1	1	
LA FRETTE	1	1	
LA GENETE	1	1	
LESSARD-EN-BRESSE	1	1	
LOISY	1	1	
MENETREUIL	1	1	
MONTPONT-EN-BRESSE	1	1	
ORMES	1	1	
OUROUX-SUR-SAONE	2	1	
RANCY	1	1	
RATENELLE	1	1	
ROMENAY	2	1	
SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	1	1	
SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	2	1	
SAVIGNY-SUR-SEILLE	1	1	
SIMANDRE	2	1	
TRONCHY	1	1	
Total	30	25	

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré,

- APPROUVE la constitution de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées.
- FIXE la composition de la CLECT ci-dessus exposées.
- **SOLLICITE** les communes membres de la Communauté de Communes Terres de Bresse en vue de leur demander de désigner leur représentant au sein de la CLECT.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents, Pour extrait certifié conforme,

